

Communiqué de presse
29 mars 2019

Protocole d'alliance entre l'ADEME, France Urbaine, l'ANPP et l'AdCF Accompagner les stratégies territoriales de transition écologique

Convaincus du rôle majeur des territoires pour accélérer la transition écologique, Arnaud LEROY, Président de l'ADEME, Jean-Luc MOUDENC, Président de France Urbaine, Raymond VALL, Président de l'Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays (ANPP) et Jean-Luc RIGAUT, Président de l'Assemblée des Communautés de France (AdCF) signent ce 29 mars un protocole d'alliance. Pour réussir, la transition écologique doit progressivement irriguer l'ensemble des projets de territoire, qu'il s'agisse de mobilité, d'alimentation durable, de production et de consommation énergétiques, de réemploi et valorisation des déchets, de préservation de la biodiversité, etc. L'objectif de ce protocole d'alliance est d'accompagner l'intégration de la transition écologique dans tous les projets territoriaux tout en valorisant les spécificités de chaque collectivité conformément à la « Stratégie collectivités » dont s'est dotée l'ADEME en 2018.

7 axes de coopération pour soutenir la transition écologique dans les territoires

Au travers de ce protocole d'alliance conclu pour 3 ans, les partenaires encourageront la transition écologique sur les territoires par :

- Le **partage d'informations** sur les attentes, les besoins, les problématiques identifiées et/ou remontées par les territoires. Des enquêtes pourront être réalisées en ce sens auprès des collectivités dans un effort de complémentarité et de coordination ;
- Le **relais**, la **promotion des actions** engagées de part et d'autre en faveur de la TEE : retours d'expérience, offres de formations, etc. ;
- Les **contributions** réciproques à l'élaboration, à la diffusion et à l'évaluation d'outils à destination des collectivités ;
- Des **échanges réguliers** des associations d'élus entre elles et avec l'ADEME pour favoriser la coordination de l'approche des enjeux de TEE entre les différents types de collectivités ;
- La **valorisation**, dans leur communication, **des travaux réalisés** dans le cadre de ce protocole, qui prendront notamment la forme d'une publication annuelle relative à l'état d'avancement de la TEE dans les collectivités.
- La **communication régulière et réciproque** des actualités des partenaires (nouvelles études, lancement d'appels à projets, etc.) et des données dont ils disposent, notamment au travers de leurs centres de ressources (Optigede, Territoires & Climat, etc.)

Une collaboration vivante et évolutive

Compte tenu de la multiplicité d'entrées de la transition écologique, les travaux engagés via ce protocole se concentreront sur **un nombre limité de priorités définies annuellement**. Les **premiers sujets** identifiés sont :

- La promotion et le déploiement du **nouveau programme « Economie circulaire »** et la poursuite de la **dynamique Cit'ergie** dans les territoires¹ ;
- La diffusion et la généralisation des **stratégies d'adaptation au changement climatique** ;
- Le développement des **nouveaux modèles de finance verte** auprès des collectivités ;
- L'expérimentation sur des territoires pilotes du service public de l'efficacité énergétique de l'habitat (**SPEEH**).

Un bilan du partenariat sera programmé chaque année en présence de l'ADEME et des associations signataires.

Service de presse ADEME

Tel : 01 58 47 81 28 / email : ademepresse@havas.com



Contact presse AdCF

Sandrine GUIRADO Responsable communication, relations presse et publiques :

s.guirado@adcf.asso.fr

Contact presse France Urbaine


Jilliane Pollak, chargée de communication : Tél : 01 44 39 34 56

Contact presse ANPP

Michael RESTIER, Directeur : Tél : 06 88 07 87 43 / email : m.restier@anpp.fr

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. www.ademe.fr  [@ademe](https://twitter.com/ademe)

¹ Dispositifs de structuration et de reconnaissance des politiques économie circulaire et énergie-climat (Citergie)